**DECLARATION DE S.E.M. AHMAD MAKAILA,**

**AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD,**

**A LA 32ème SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL**

**SUR L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DU VIETNAM**

**Genève, le 22 janvier 2019**

Monsieur le Président, merci !

Le Tchad exprime ses remerciements à la délégation Vietnamienne pour les pertinentes informations qu’elle a bien voulu mentionner dans son rapport mis à disposition.

Le Tchad salue les progrès accomplis par le Vietnam avec un taux de mise en œuvre de recommandations de 96, 2%.

Le Tchad note une évolution positive du cadre normatif et institutionnel, se traduisant notamment par la ratification des conventions précisément en ce qui concerne les droits des travailleurs, bien plus avec la modification du code pénal de 2015 pour y ajouter des principes de base en matière de procédures pénales que sont la présomption d’innocence, la double incrimination et la garantie d’une procédure contradictoire. Ma délégation salue la ratification par le Vietnam de la convention des Nations Unies contre la torture et celle relative aux droits des personnes handicapés de 2015.

Aussi, le Tchad souhaite formuler deux recommandations :

1. Le renforcement des efforts de dialogue et de coopération avec le Conseil des droits de l’Homme des Nations Unies ;
2. Continuer à améliorer le cadre juridique et la politique nationale de travail.

Le Tchad adresse au Vietnam ses veaux de plein succès.

Je vous remercie !